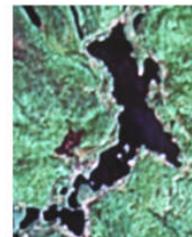


L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton (APELL)

5210 Route des Lacs
Saint-Élie-de-Caxton (Québec)
GOX 2N0
Matricule : 1162194154



**Procès-verbal Assemblée générale annuelle (AGA)
Association pour la protection de l'environnement du Lac Long (APELL)
Samedi 3 juillet 2010 à 9 h 30**

Lieu : Salle communautaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
Présences : 59 membres ayant droit de vote et 94 personnes présentes
Invité : André Garant, maire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

- Nous constatons un nombre suffisant de membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Proposé par Paul Pellerin appuyé d'Émile Chaîné que le point 9c de l'ordre du jour prévu (vote sur l'autorisation des « gîtes touristiques » au lac Long) soit placé au point 3 et qu'un point 4 soit ajouté afin de discuter sur l'article 7.7 du *Règlement de zonage* en révision concernant la localisation des bâtiments accessoires.
- Pour : 29 ; contre : 18
- Proposé par André Fortin et appuyé de Paul Pellerin d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté

Adopté à l'unanimité

3. Gîtes touristiques

- Nous discutons du libellé de la proposition de *Règlement de zonage* en révision et soumis à la population aux rencontres de consultation des 26 mai et 5 juin derniers concernant l'article 16.6 selon lequel les gîtes touristiques seraient autorisés autour du lac Long. Puisque beaucoup de touristes circulent dans Saint-Élie, le conseil municipal croyait opportun d'autoriser les gîtes touristiques dans le cadre de son nouveau règlement de zonage. Suite aux rencontres de consultation, la Municipalité a décidé de permettre à chacun des secteurs de Saint-Élie de voter sur ce sujet, dont le lac Long. Pierre explique les conditions requises pour ouvrir un gîte.
- Divers intervenants posent des questions et émettent leur opinion. Un bulletin de vote est remis à chacun des résidents présents. Le texte se lit comme suit: « Êtes-vous d'accord pour que, conformément au libellé de la proposition de règlement de zonage révisé et soumis à la population aux assemblées publiques de consultation des 26 mai et 5 juin derniers, il soit maintenant permis d'avoir des gîtes touristiques autour du Lac Long? »
- Pour : 5 ; contre : 66 (Les votes reçus par courriel et courrier sont aussi comptabilisés.)

Proposition rejetée

4. Localisation d'un bâtiment accessoire (ex : garage, remise, ...)

- Proposé par Paul Pellerin et appuyé de André Fortin que nous, les résidents du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton demandions à la municipalité de modifier l'article 7.7 du *Règlement de zonage* en révision concernant la localisation des bâtiments accessoires libellé comme suit : « Les bâtiments accessoires doivent être érigés dans les cours latérales ou dans la cour arrière. Ceux-ci doivent respecter la distance minimale des lignes latérales et arrière du terrain indiquée pour chaque zone dans les grilles de

spécifications. » afin de permettre à un résident ayant un bâtiment principal en bordure du lac d'ériger un bâtiment accessoire de l'autre côté du chemin public en autant qu'il y possède un terrain pour ce faire.

- Pour : 17 ; contre : 31

Proposition rejetée

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 juillet 2009

- M. Pierre Deshaies vérifie auprès de l'assemblée s'il y a des questions ou des changements à apporter au procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 juillet 2009.
- Proposé par Michel Tanguay et appuyé d'Yvon Grenier d'adopter ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

6. Rapport du président : Bilan du plan d'action et adoption

- M. Pierre Deshaies présente son rapport. (Voir l'annexe 1).

7. Rapport sur les états financiers : État de revenus et des dépenses pour l'année 2009

- M. Pierre Deshaies nous fait la lecture des états financiers se terminant le 30 décembre 2009.
 - En caisse au premier janvier 2009 : 7 383,64 \$
 - Recettes de l'année 2009 : 5 245 \$
 - Dépenses : 4 662,30 \$
 - En caisse au premier janvier 2010 : 7 966,34 \$
 - 82/185 personnes ont payé leur cotisation à l'Association en 2009 = 44,3 %
- Note : Les sommes dont disposent l'APELL serviront, tel qu'adopté à l'AGA de juillet 2008 (voir l'annexe 2 du procès-verbal de cet AGA), à poursuivre le suivi de l'eau de notre lac. Également, tel que demandé à la dernière AGA, nous envisageons construire deux abris au-dessus des boîtes de courriers afin d'y installer des babillards. Certaines démarches seront entreprises afin de vérifier à qui appartiennent les terrains sur lesquels pourraient être érigés ces abris.
- Proposé par André Fortin et appuyé de Michel Tanguay d'adopter les états financiers.

Adopté à l'unanimité

8. La mise en place de mécanismes de suivi qualité de l'eau du lac Long

- Nous pouvons mesurer le degré d'eutrophisation du lac à partir des 6 paramètres suivants :
 - Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ;
 - La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ;
 - La **transparence de l'eau** mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac ;
 - La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion¹ (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ;
 - L'**abondance des plantes aquatiques** dans les zones peu profonde du lac (le littoral) ;
 - L'**abondance du périphyton**² sur les roches dans le littoral du lac.
- **Nous sommes inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)**³. En 2008, nous avons fait **5** prélèvements (mai, juin, juillet, août et septembre) et **9** lectures de transparence. En 2009, **12** lectures de transparence. Des repères d'échantillonnage sont installés sur le lac.
- « **Note du RSVL** : Une évaluation complète de l'état trophique du lac devrait tenir compte notamment de certaines composantes du littoral telles que les plantes aquatiques, le périphyton et les sédiments. »
 - **Pour consulter nos résultats** : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/index.asp>
- En 2010, l'OBVRLY effectuera des analyses au lac Long : voir le détail à l'annexe 2
 - Mesure de l'oxygène, du pH et de la conductivité du lac ;
 - Caractérisation des rives à partir de « l'Indice de qualité des bandes riveraines » (IQBR) ;
 - Analyse préliminaire du bassin versant du lac.

¹ Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

² Algues microscopiques de couleur brunâtre fixées à un substrat solide (roches, embarcations, ...).

³ <http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/fiche.asp?sujet=32>

9. Protection du milieu riverain

M. Pierre Deshaies explique les éléments suivants concernant la protection du milieu riverain :

- L'application du *Règlement 2008-06 relatif à la revégétalisation des rives* en vigueur depuis juillet 2009 :
 - Un **guide d'application du règlement** a été distribué à l'automne 2008 ; d'autres exemplaires sont disponibles à la municipalité. À l'été 2009, deux « officiers aux bandes riveraines » ont visité les propriétés afin de déterminer les limites de la rive à protéger conformément au règlement, placé sur chaque terrain des « affichettes » indiquant ces limites, ... À l'été 2010, un budget a été prévu pour assurer la continuité du travail concernant les bandes riveraines : **M. Denis Lahaye (police verte) patrouillera tout le territoire afin de vérifier le respect de ce règlement.** En cas de dérogation, la Municipalité émettra des avis et des constats d'infraction assortis de mesures correctives.
- Les mesures complémentaires :
 - **S'assurer** du bon fonctionnement de **toutes** les installations septiques pour résidences isolées pour tous les lacs et cours d'eau de la Municipalité et en exiger leur conformité pour la protection du milieu riverain
 - i. En 2009, toutes les fosses septiques du lac Plaisant (82) ont été évaluées ; en 2010, ce sera une partie de celles du lac Long.
 - **Mettre en place un programme d'étude et de suivi de la qualité des eaux riveraines** (diagnose écologique) de tous les cours d'eau de la Municipalité selon les normes gouvernementales du *Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature (RSVL)* et, à long terme, préparer un **plan directeur de bassin versant** de ces derniers.
 - i. Fruit d'une collaboration entre notre organisme de bassin versant (OBVRLY), l'UQTR et la Municipalité, en 2010, nous procéderons à la première phase d'une analyse en profondeur du lac Long comme cela a été fait pour le lac Plaisant en 2009.
 - **Mieux gérer l'érosion sur les sites de construction** en adoptant un règlement à cet effet.
 - **S'assurer**, dans l'entretien des fossés des routes municipales, **de l'application de normes respectueuses du milieu riverain** :
 - i. Voir à l'application de la **technique du tiers inférieur** tel que recommandée par le Ministère des Transports du Québec ;
 - ii. Installer des bassins de sédimentation et/ou étangs de filtration et marais filtrants ;
 - iii. Éviter, dans la mesure du possible, le déversement vers les lacs.
- La révision des règlements d'urbanisme :
 - Depuis 2006, ces mesures complémentaires de protection du milieu riverain étaient « isolées » dans la gestion municipale. En 2010, nous avons fait les démarches pour que la Municipalité les intègre dans son plan d'urbanisme et ses différents règlements et les inscrive dans une **perspective de développement durable**. Voir l'annexe 3

10. Le dossier Internet haute vitesse (IHV) au lac Long

- Technologies possibles : ADSL, câble, micro-ondes, satellite, fibre optique
- **Nous n'avons pas accès à de la fibre excédentaire à partir de Saint-Élie pour construire le réseau.** Nous devons donc nous tourner vers Saint-Mathieu où il y a de la fibre excédentaire.
- Le programme **Communautés rurales branchées** a été relancé le 26 mars 2009. Un outil pratique, *Brancher les citoyens, les organismes et les entreprises du Québec rural à Internet haute vitesse*, guidera les leaders des régions dans la réalisation de projets de branchement collectif viables et pérennes. (voir www.ruralitebranchee.org/realisations/guide.html).
- La MRC a mandaté la firme la firme **LAN@SYS Experts-Conseils** pour établir la ou les technologies les plus appropriées à la topographie de notre territoire (rapport déposé à l'automne 09) et a son propre plan d'action concernant IHV.
- Les municipalités de Saint-Élie et de Saint-Mathieu ont décidé de ne pas continuer avec la MRC et ont mandaté TGVnet pour faire une demande de subvention à **Communautés rurales branchées** (Rés. 2010-04-218, conseil municipal du 26 avril 2010).
- Une demande pour notre projet a été déposée au programme **Communautés rurales branchées** à l'automne 2009 (coquille vide) pour ne pas être hors délais; le contenu serait déposé d'ici l'automne 2010 suite aux résultats de l'étude préliminaire (travaux d'ingénierie et coûts) et des décisions qui s'en suivront.

11. Dossiers municipaux

- a) La lettre de notre association à la Municipalité concernant la révision du rôle d'évaluation et l'augmentation des comptes de taxes des riverains et les questions qui y étaient posées (voir l'annexe 4) : Le maire André Garant répond que la Municipalité est consciente de la situation et a soumis la question à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) afin de trouver d'autres solutions.
- b) La Municipalité est consciente du ruissellement dans le secteur à l'entrée du lac Long par Saint-Mathieu ; des travaux seront fait pour améliorer la situation (à partir du 5370 route des Lacs).
- c) Épandage de l'abat poussière : **Qu'ont donné les tests pour arriver à 2 épandages d'abat poussière en 2009 et qu'en est-il en 2010 ?** Il faut utiliser 300 litres/kilomètre. Selon le maire et les personnes qu'il a consultées, il ne serait pas approprié de faire deux épandages avec moins de liquide en rétrécissant la largeur, car cela n'assurerait pas une bonne protection contre la poussière.
- d) **Les droits d'accise 2009** sont réservés pour la réfection de la route des Lacs. La **route des Lacs** sera asphaltée en 2010 jusqu'au pont du Petit Lac Long et sur quelques mètres au début du chemin de ceinture pour éviter le creusage du sol à l'intersection du chemin des Lacs-Longs avec la route des Lacs.
- e) La pétition pour l'asphaltage du chemin des Lacs Longs :
 - Lors de la dernière assemblée générale, le maire Garant s'était dit ouvert à envisager l'asphaltage progressif des quatre kilomètres du **chemin des Lacs-Longs**.
 - Suite à cette ouverture, 52 personnes ont signé une pétition demandant au conseil municipal de procéder à l'asphaltage du **chemin des Lacs-Longs** et les initiateurs de la demande ont rencontré le maire à ce sujet.
 - **Quelle est la réponse officielle de la Municipalité à ce sujet ?** L'asphaltage du chemin des Lacs-Longs coûterait entre 150 000 \$ et 200 000 \$ du kilomètre, donc un coût d'environ un million pour le chemin des Lacs-Longs. Si les riverains désirent faire asphalté ce chemin, la Municipalité irait en référendum après des gens concernés et, avec leur accord, instaurer une taxe de secteur.

12. Élection au conseil d'administration

- Les membres en fin de mandat : Daniel Gaulin, Pierre Deshaies, Jean-Claude Beaudoin, Rolland Fafard, Yvon Grenier, Réjean Jacques et Michel Tanguay.
- Jean-Claude Beaudoin, et Michel Tanguay ne renouvellent pas leur mandat de directeurs. Merci à ces derniers pour leur généreuse implication au sein de notre association.
- Comme nous ne faisons plus de distribution manuelle de documents et que nous ne faisons plus de visites aux riverains à cause du côté plus technique de la situation (connaissances requises pour bien informer, etc., nous avons décidé de ne pas remplacer les membres sortants afin de diminuer le nombre de personnes au CA, ce qui facilitera l'organisation des réunions, ... Le conseil d'administration 2010-2011 comprend les 9 personnes suivantes : Renée Bourassa, Pierre Deshaies, Roland Fafard, Daniel Gaulin, Yvon Grenier, Guy Hains, Réjean Jacques, Louise Maillette et Isabelle Normand.
- Nos statuts et règlements stipulent que notre CA comporte 15 directeurs; Nous réviserons ces derniers dans l'année qui vient.

13. Varia

- a) M. Chartier sollicite pour les maladies infantiles. Contribution du lac Long en 2009 : 164 \$. Fin novembre, M. Chartier va reprendre son rôle de collecteur.
- b) Remerciements du président de l'APELL aux bénévoles qui contribuent au suivi de la qualité de notre eau.
- c) L'APELL a commandé 350 arbres pour nos riverains; il reste quelques arbres à donner.
- d) Roland Danis nous explique qu'un concours de poésie a été lancé à la MRC, « La Route de la poésie Desjardins MRC Maskinongé ».

14. Levée de l'assemblée

- Proposé par Michel Tanguay et appuyé de Daniel Gaulin

Annexe 1

Rapport du président : bilan du plan d'action 2008-2010

Présenté à l'Assemblée générale annuelle (AGA) – 3 juillet 2010

Depuis l'assemblée générale du 4 juillet 2009, le Conseil d'administration (CA) s'est réuni **deux** fois, le Conseil de direction (CD) **deux** fois et le président a eu plus de **trente** rencontres de travail avec les personnes à la Municipalité (le maire, l'urbaniste, etc.) et l'OBVRLY.

1. Continuer de participer au **Programme de subvention des associations** de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis.
Nous avons fait le rapport 2009 et la demande 2010 auprès de la Municipalité dans le cadre du *Programme de subvention des associations*. Nous avons droit à un montant de 3 000 \$ qui sera versé à l'OBVRLY en 2010 conformément à la nouvelle *Politique de soutien financier pour les organismes et associations de lacs*. Vous pouvez consulter le texte intégral de cette politique sur le site WEB municipal, à l'onglet Gestion municipale/Communiqués et politiques. (Voir au point 6 de l'ordre du jour)
2. Poursuivre le dossier **Accès Internet haute vitesse** au lac (le point 10 de l'ordre du jour)
3. Poursuivre la mise en place de **mécanismes de suivi qualité de l'eau** du lac (le point 8 de l'ordre du jour)
4. Faire un portrait de nos rives et de leur degré d'artificialisation
 - Le nouveau règlement assurera une bande minimale de protection de 10 à 15 m.
 - Nous évaluerons en 2010 le degré d'artificialisation de nos rives à partir de l'Indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/IQBR-estuaire-eaudouce.pdf
5. Acquérir des outils de sensibilisation et d'information
Notre association a acquis deux DVD que vous pouvez **emprunter** chez Daniel Gaulin (532-3434, 4920 Route des Lacs) :
 - *Maudits sédiments et le fossé écologique*, RAPPEL, 1996, 20 minutes
 - *Où est cachée la mouchetée ? et des solutions pour diminuer les risques d'algues bleu-vert*, RAPPEL, 60 minutes
6. Diffuser des textes informatifs sur la protection de l'environnement
Nous diffusons par courriel et par la poste traditionnelle à toutes les riveraines et riverains des documents ; en 2009-2010 : (certains textes publiés aussi dans le Muni-Info + site WEB)
 - Rappel du rôle de l'association
 - Le plan d'action 2008-2010 et son suivi
 - La prolifération des algues bleu-vert : bilan 2009
 - Le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
 - Les résultats du suivi de la qualité de l'eau en 2008 et nos résultats d'analyse de l'eau au RSV-Lacs
 - DVD intéressants concernant l'environnement et la protection du milieu riverain
 - Les feuilles mortes
 - Définitions concernant le milieu riverain : « rive », « lac », « cours d'eau », « fossé »
 - Le passage des bernaches du Canada
 - Le développement durable
 - Guide synthèse des bonnes pratiques à l'égard des plans d'eau touchés par les algues bleu-vert
 - Milieux aquatiques, humides et riverains
 - Règlement sur les appareils de chauffage au bois
 - Puis-je boire l'eau du lac ?
 - Les mesures complémentaires à la revégétalisation des rives
7. Créer un site WEB pour notre association
Vous trouverez à l'onglet **Milieu riverain** du site Web municipal (<http://www.st-elie-de-caxton.com>) des informations importantes pour une gestion durable de nos plans d'eau. La municipalité est d'accord pour y héberger le site de notre association. À suivre en 2010.
Il n'y a pas d'informations particulières à communiquer sur les autres éléments du plan d'action.

Annexe 2

OBVRLY - Projets spécifiques en 2010 Saint-Élie-de-Caxton - 19 333 \$

Rappelons que les associations et les organismes de bassin versant (OBV) ont le mandat de procéder au suivi de l'eau et de produire un plan directeur de leurs plans d'eau. Pour en savoir plus sur les tâches qui nous incombent :

- *Prendre son lac en main, Guide d'élaboration d'un plan directeur de bassin versant de lac et adoption de bonnes pratiques*, MDDEP, 2007
http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/guide_elaboration.pdf
- *Guide synthèse: élaboration d'un plan directeur de bassin de lac et adoption de bonnes pratiques*, MDDEP, 2007
http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/guide_synthese.pdf

Pour réaliser ces tâches, il faut du temps et une expertise qui dépassent ce que peuvent fournir les membres bénévoles de notre association.

Conséquemment, il a été accepté que l'APPELL consacre les fonds dont elle dispose aux éléments suivants :

- À la réalisation d'éléments son plan d'action ;
- Au suivi de l'eau de notre lac au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) ;
- À l'engagement de personnes qui feront des analyses techniques sur le terrain en rapport avec la gestion de la qualité de notre eau ;
- À l'achat d'équipement pour le suivi de l'eau et à la formation sur les équipements.

Caractérisation des symptômes d'eutrophisation (10 000 \$) : Long et Bell

Cette étude consiste à caractériser les symptômes d'eutrophisation que ces lacs pourraient présenter. Ainsi, il sera possible de diagnostiquer le vieillissement prématuré de ces lacs et d'en comprendre les causes.

Cette étude intègre à la fois l'analyse des bassins versants de ces lacs et le diagnostic des lacs et de leurs rives. Cette étude se divise en deux phases. La première phase consiste à caractériser les symptômes des lacs à partir des mesures suivantes :

- Mesure de l'oxygène, du pH et de la conductivité des lacs ;
- Caractérisation des rives à partir de l'Indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) ;
- Analyse préliminaire des bassins versants des lacs.

Suite aux résultats obtenus, il sera possible d'évaluer la pertinence d'entreprendre la deuxième phase de l'étude qui consiste à caractériser les causes des perturbations que les lacs peuvent subir.

Poursuite de l'étude du lac Plaisant réalisée en 2009 (3 333 \$)

Analyse de plantes aquatiques et de la sédimentation

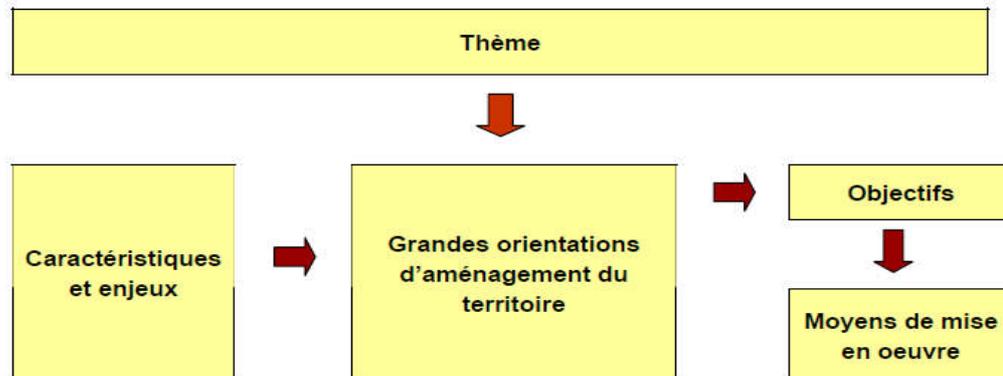
Identification des lacs problématiques par le profil d'oxygène (6 000 \$)

1. Lac Carolus (PDE Rivière du Loup)
2. Lac Baribeau (PDE Rivière du Loup)
3. Lac Blanc (St-Mathieu)
4. Lac à la Pêche (St-Mathieu)
5. Lac Gareau (St-Mathieu) et lac du Cratère (Petit lac Gareau)
6. Lac des Îles (St-Boniface)
7. Lac à la Perchaude (St-Élie)
8. Lac du Barrage-Garand (St-Élie)
9. Lac Rose-Muise (St-Élie)
10. Lac Paterson (St-Élie)
11. Lac Philibert (St-Élie)
12. Lac Ouellet (St-Élie)

Annexe 3

La protection du milieu riverain dans le plan d'urbanisme

Ainsi, la détermination des grandes orientations d'aménagement du territoire suit une démarche simple et logique.



26

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON
PLAN D'URBANISME

Thème : Environnement (page 34 - Plan d'urbanisme)

Orientation

Favoriser la protection des milieux naturels et assurer les conditions de salubrité publique.

Caractéristiques et enjeux

- On retrouve sur le territoire de la municipalité de nombreux lacs et cours d'eau dont les écosystèmes sont particulièrement sensibles à toute forme de pollution ou de dégradation de leurs bandes riveraines naturelles.
- La majeure partie des immeubles situés dans le périmètre d'urbanisation et dans certains secteurs résidentiels en milieu rural sont desservis par un réseau d'alimentation en eau potable.
- Il n'y a aucun réseau d'égout sanitaire sur le territoire de la municipalité.

Objectifs et moyens de mise en œuvre

Protéger les écosystèmes aquatiques.

- En appliquant le cadre réglementaire sur la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau.
- En appliquant le règlement sur la revégétalisation des bandes riveraines.
- Par la mise en place d'un règlement sur le contrôle de l'érosion en bordure des lacs et des cours d'eau.
- En assurant le suivi de la qualité des eaux des lacs de villégiature.
- En appliquant des techniques qui permettent le contrôle de l'érosion et la protection des bandes riveraines lors des travaux municipaux relatifs à l'entretien des fossés et des cours d'eau.

Protéger la qualité des eaux souterraines.

- En appliquant le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
- En faisant un inventaire qui caractérise les installations septiques existantes pour ensuite faire la promotion de la mise à niveau de celles qui sont non conformes au règlement.

Annexe 4

Saint-Élie-de-Caxton, le 24 avril 2010

Monsieur le maire André Garant
52, Chemin des Loisirs
Saint-Élie-de-Caxton
G0X 2N0

Objet : La révision du rôle d'évaluation et l'augmentation des comptes de taxes des riverains

Monsieur le maire,

La révision du rôle d'évaluation et l'augmentation des comptes de taxes des riverains préoccupent au plus haut point les membres de notre association. C'est pourquoi **le conseil d'administration de notre association tient à attirer votre attention sur cette situation et vous demande de lui faire part des suites données aux préoccupations ci-après exprimées** lors de sa prochaine assemblée générale annuelle (AGA) qui aura lieu le 3 juillet 2010 à la Maison du citoyen.

Ces augmentations, bien que conformes à la *Loi sur la fiscalité municipale* actuelle, placent certains de nos riverains dans des situations difficiles qui inquiètent bon nombre d'entre eux. Parmi eux, les retraités à revenus fixes tout particulièrement, constatent que leur capacité à assumer des augmentations jusqu'à 30 % est remise en cause alors que leurs revenus sont peu ou pas indexés. Certains seront même contraints de vendre leur propriété et d'effectuer un retour en ville... Ce sera une perte au plan humain pour notre municipalité.

Notre conseil d'administration demande à la Municipalité de se poser la question suivante : **L'évaluation basée sur la valeur marchande de chaque immeuble, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, est-elle juste et réaliste dans une municipalité comme la nôtre ?** Le conseil municipal devrait, après analyse de la question, **nous soumettre un portrait de la situation.** Des analyses en ce sens ont déjà été entreprises ailleurs où l'on développe des propositions telles que l'on peut voir sur le site Web du Regroupement Évaluation Équitable⁴.

Il nous semble que nous en soyons vraiment arrivés à la nécessité d'une réflexion en profondeur sur l'impact du système de taxation sur notre fiscalité municipale et **nous demandons instamment à notre conseil municipal de proposer** à la MRC, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ainsi qu'à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, les modifications qui s'imposent afin que toutes les représentations nécessaires et constructives soient portées à l'attention du gouvernement de façon assez forte pour qu'il agisse.

L'administration municipale étant celle qui est la plus proche du citoyen se doit de le supporter en ces matières et de l'aider à en arriver à une solution juste et équitable.

Notre conseil d'administration attend avec confiance de vos nouvelles lors de notre AGA et vous prie d'agréer, monsieur le maire, ses salutations distinguées,

Pierre Deshaies
Président de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Long (APELL)

⁴ <http://www.evaluation-equitable.ca/>